



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Direction des Services Techniques
AF/MJ
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 11

OBJET : Ville de Ploemeur

**Nettoyage de la voie, remplacement des racks et reprise d'enrobé
Cale de Kerroch
A partir du 14 février 2024**

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la demande faite par le service développement durable de la Ville de Ploemeur.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre du nettoyage de la voie, du remplacement des racks et de la reprise d'enrobé, le demandeur est autorisé à occuper le domaine public de la Ville de Ploemeur situé au niveau de la cale de Kerroch, à partir du mercredi 14 février 2024, jusqu'à la fin de l'intervention.

Article 2 : A ce titre, les matériels seront évacués aux frais et risques des propriétaires.

Article 3 : Les propriétaires de ces matériels feront l'objet d'une amende de 135 euros.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue de jour comme de nuit, par les services techniques municipaux.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de Police de Lorient, Madame la responsable de service de la Police Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **25 JAN. 2024**


Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex